



Enviro-accès Experts GES

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION DU RAPPORT DE PROJET DE DESTRUCTION
D'HALOCARBURES POUR LA PÉRIODE DU 9 MAI 2017 AU 15 JUILLET 2021**

Pour :

REFRIGERANT MANAGEMENT CANADA

Madame Caroline Czajko

Director Environmental Services and Divisions

2680 Matheson Blvd. East, Bureau 100

Mississauga (Ontario) L4W 0A5

Téléphone : 1-800-267-2231

cczajko@hrai.ca

Par :

ENVIRO-ACCÈS INC.

268, rue Aberdeen, bureau 204,

Sherbrooke (Québec) J1H 1W5

Téléphone : 819-823-2230

Télécopieur : 819-823-6632

www.enviroaccess.ca

14 janvier 2022

Avis de vérification

Aux gestionnaires de :

REFRIGERANT MANAGEMENT CANADA

Enviro-access inc. (Enviro-access) a été retenue par Refrigerant Management Canada (RMC) afin de vérifier, en tant que tierce partie indépendante, le rapport de projet de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires intitulé « Refrigerant Management Canada – Projet de destruction de substances appauvrissant la couche d'ozone 2017 » (Rapport de projet). Une version finale du Rapport de projet datée du 13 janvier 2022 a été produite par Bluesource et couvre la période du 9 mai 2017 au 15 juillet 2021. Le projet de destruction d'halocarbures (Projet) a été réalisé afin de générer des crédits compensatoires dans le cadre du *Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* (Règlement) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). La quantité totale de réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) déclarée par RMC pour le Projet pour cette période est de 51 730 tCO₂éq.

Les objectifs de la vérification étaient de confirmer avec un niveau d'assurance raisonnable que le Projet a été réalisé conformément aux exigences du Règlement pour la période et que la quantité de réductions d'émissions de GES déclarée est exempte d'écart important.

La vérification a été conduite conformément à la norme ISO 14064-3:2006. La portée de la vérification comprenait le Projet et le scénario de référence, ainsi que les équipements reliés au Projet (système de destruction) prescrits par le Règlement. Les critères de vérification étaient les exigences du Règlement.

Toutes les sources émettant dans l'atmosphère des GES, tels que définis aux figures 1 et 2 de l'annexe B du Règlement sont visées. Les types de GES inclus sont le CO₂, le CH₄ et le N₂O et les halocarbures prescrit à l'annexe A du Règlement.

L'équipe de vérification a examiné les documents et les informations fournis par RMC et utilisé les techniques et les processus suivants :

- ✓ évaluation de la conformité des sources, puits et réservoirs (SPRs) du scénario de référence et du Projet avec les exigences du Règlement ;
- ✓ évaluation des méthodologies de calcul des émissions de GES utilisées, incluant les facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement planétaire ;
- ✓ évaluation de la conformité aux exigences en matière de calibration et d'entretien des instruments servant à la mesure des données GES ;
- ✓ retraçage et recoupement des données utilisées pour le calcul des réductions d'émissions de GES ;
- ✓ recalcul de la quantité de réductions d'émissions de GES déclarées ;

- ✓ évaluation des programmes de contrôle de la qualité et d'identification des erreurs ;
- ✓ évaluation de la conformité du Rapport de projet et de l'application du plan de surveillance ;
- ✓ évaluation de la conservation des données et des accès aux enregistrements et aux documents en lien avec la déclaration des réductions d'émissions de GES du Projet.

Les données corroborant le Rapport de projet sont de type historique et proviennent de mesures effectuées par RMC et ses collaborateurs.

Enviro-accès conclut, avec un niveau d'assurance raisonnable, que la quantité de réductions d'émissions de GES déclarée par RMC pour la période du 9 mai 2017 au 15 juillet 2021 dans son Rapport de projet de destruction d'halocarbures est exempte d'écarts importants et que le projet a été réalisé conformément aux exigences du Règlement.



Manon Laporte

Présidente-directrice générale

Enviro-accès inc

Numéro d'accréditation au Conseil canadien des normes : 1009-7/2

Le 14 janvier 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	SOMMAIRE DES INFORMATIONS SUR LA VÉRIFICATION	1
1.1	Information sur l'organisme de vérification.....	1
1.2	Information sur l'équipe de vérification affectée au mandat	1
1.3	Information sur les activités de vérification.....	2
1.4	Information sur le projet vérifié.....	3
2.	MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION	4
2.1	Non-conformités non résolues issues des vérifications précédentes.....	4
2.2	Inspection visuelle des équipements et installations	4
2.3	Revue des sources, puits et réservoirs inclus au Projet et au scénario de référence	4
2.4	Méthodologies de calculs des réductions d'émissions de GES	4
2.5	Recalculs des quantités de réductions d'émissions de GES déclarées.....	4
2.6	Calibration et entretien des instruments.....	5
2.7	Traçage et retraçage des données	5
2.8	Évaluation du système d'information GES.....	5
2.9	Évaluation des procédures de contrôle de la qualité des données et des calculs	6
2.10	Conformité du Rapport de projet et application du plan de surveillance.....	6
2.11	Faits découverts après la vérification.....	6
3.	CONCLUSIONS DE LA VÉRIFICATION.....	7
3.1	Sommaire des écarts résiduels.....	7
3.2	Sommaire des non-conformités.....	7
3.3	Sommaire des opportunités d'amélioration	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résultats du retraçage des données.....	5
---	---

ANNEXES

ANNEXE I	DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
ANNEXE II	PERSONNES INTERVIEWÉES
ANNEXE III	PLAN DE VÉRIFICATION
ANNEXE IV	DEMANDE D'ACTION CORRECTIVE SOUMISE À RMC
ANNEXE V	RAPPORT DU PROJET DE DESTRUCTION D'HALOCARBURES DE RMC DU 9 MAI 2017 AU 15 JUILLET 2021

1. SOMMAIRE DES INFORMATIONS SUR LA VÉRIFICATION

1.1 Information sur l'organisme de vérification

Nom et coordonnées	Enviro-accès inc. 268, rue Aberdeen, bureau 204 Sherbrooke (Québec) J1H 1W5 Tél. : 819-823-2230 Fax : 819-823-6632
Représentant	Manon Laporte, B.Sc., MBA <i>Présidente-directrice générale</i> mlaporte@enviroaccess.ca
Organisme d'accréditation	Conseil canadien des normes 55, rue Metcalfe, bureau 600 Ottawa (Ontario) K1P 6L5 Tél. : 613-238-3222 Fax : 613-569-7808
Numéro d'accréditation	1009-7/2
Date d'accréditation	29 juillet 2011
Validité de l'accréditation	29 juillet 2023
Domaine d'activité inclus à la portée de l'accréditation	G3 SB Réduction des émissions de GES provenant de procédés industriels (non-combustion, réactions chimiques, fuites chimiques, torchage et ventilation du pétrole, etc.)

1.2 Information sur l'équipe de vérification affectée au mandat

Vérificatrice en chef et experte technique	Vickie-Lisa Angers, ing., M.Env. 268, rue Aberdeen, bureau 204 Sherbrooke (Québec) J1H 1W5 Tél. : 819-823-2230 vlangers@enviroaccess.ca
Réviseur interne	Mathieu Muir, ing., M.Env. 268, rue Aberdeen, bureau 204 Sherbrooke (Québec) J1H 1W5 Tél. : 819-823-2230 mmuir@enviroaccess.ca

1.3 Information sur les activités de vérification

Objectifs	Exprimer une opinion à savoir si le Projet a été réalisé conformément aux exigences du <i>Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires</i> ; Exprimer une opinion à savoir si la quantité de réductions d'émissions de GES déclarée est exempte d'écarts importants.
Période de la tenue des activités	18 novembre 2021 au 14 janvier 2022
Date de la visite	Visite du lieu de destruction : 14 décembre 2021
Niveau d'assurance	Raisonnable
Critères de vérification	Exigences du <i>Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires</i> , en vigueur au moment d'effectuer le mandat de vérification
Norme de vérification	ISO 14064-3:2006 — <i>Spécification et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre</i>
Seuil d'importance relative	5 % des réductions d'émissions de GES totales déclarées
Sources d'émissions visées	Toutes sources émettant dans l'atmosphère des GES mentionnés à l'annexe B du Règlement
Types de GES	Tous les GES mentionnés à l'annexe A du Règlement
Période couverte	Du 9 mai 2017 au 15 juillet 2021
Conservation des documents	Tous les documents fournis initialement par RMC ou recueillis lors des activités de vérification (photocopies, photos, notes des vérificateurs, fichiers électroniques, correspondances électroniques ou autres) sont conservés sous format électronique sur un serveur sécurisé ou dans un classeur à accès restreint si seulement une copie papier est disponible. L'ensemble de ces documents sera conservé pour une durée minimale de sept années. Les dossiers de vérification peuvent être fournis sur demande écrite pour des motifs raisonnables et avec le consentement écrit de RMC.
Absence de conflits d'intérêts	Le règlement comporte une d'exigences concernant les conflits d'intérêts entre le promoteur de projet, ses dirigeants, l'organisme de vérification et l'équipe de vérification. Ainsi, une évaluation des risques pour l'impartialité a été réalisée par l'équipe de vérification afin d'évaluer les conflits d'intérêts (réels et potentiels) entre elle-même, l'organisme de vérification et l'émetteur. Une déclaration d'absence de conflit d'intérêts est disponible en annexe.

1.4 Information sur le projet vérifié

Nom du promoteur	Refrigerant Management Canada
Informations sur le site visité	Destruction des halocarbures : Swan Hills Treatment Center 10 000, Chrystina Lake Road Swan Hills (Alberta) T0G 2C0
Nom et coordonnées de la personne contact	Caroline Czajko <i>Director Environmental Services and Divisions</i> Tél. : 1-800-267-2231 cczajko@hrai.ca
Infrastructures physiques, activités et technologies	Destruction d'halocarbures
Version et date de chaque rapport de projet révisé au cours de la vérification	Version 1 (17 décembre 2021) : Version initiale Version 2 (13 janvier 2022) : Avec modification effectuée suite à la demande d'action corrective 1
Réductions des émissions déclarées pour la période de projet	51 730 tCO ₂ éq

2. MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

2.1 Non-conformités non résolues issues des vérifications précédentes

Il s'agit du premier Rapport de projet vérifié. Ainsi, il n'y a pas de non-conformité non résolue provenant de vérifications précédentes.

2.2 Inspection visuelle des équipements et installations

La visite du site de destruction des halocarbures a été réalisée avec les personnes responsables des opérations. La visite de cette installation a permis de confirmer que les halocarbures de RMC ont été détruits conformément aux exigences du Règlement.

Aucune extraction de mousses n'est réalisée dans le cadre du Projet.

Enviro-accès conclut que les installations de destruction utilisées par RMC fonctionnaient conformément aux exigences du Règlement.

2.3 Revue des sources, puits et réservoirs inclus au Projet et au scénario de référence

Les résultats de la revue de l'application des méthodologies de calculs prescrites par le Règlement ont permis de constater que RMC a considéré l'ensemble des sources, puits et réservoirs (SPR) visés à l'annexe B du Règlement.

2.4 Méthodologies de calculs des réductions d'émissions de GES

Enviro-accès a revu l'ensemble des méthodologies utilisées et appliquées pour le calcul des réductions d'émissions de GES du Projet.

Enviro-accès conclut que les réductions d'émissions de GES ont été calculées conformément au Règlement.

2.5 Recalculs des quantités de réductions d'émissions de GES déclarées

Enviro-accès a effectué un recalcul de la quantité des réductions d'émissions de GES du Projet.

Dans la première version du chiffrier de calcul, le calcul du point de saturation des halocarbures n'avait pas été fait correctement (voir DAC 1). Cet élément a été corrigé.

Enviro-accès conclut que les calculs ont été effectués conformément aux exigences du Règlement et qu'aucun autre écart n'a été identifié.

2.6 Calibration et entretien des instruments

Les rapports de calibration des instruments servant à la mesure des paramètres utilisés dans les calculs effectués pour déterminer les réductions d'émissions de GES déclarées ont été examinés.

Enviro-accès conclut que la calibration et l'entretien des équipements servant à la mesure des paramètres utilisés dans les calculs des réductions des émissions de GES sont effectués conformément aux exigences du Règlement.

2.7 Traçage et retraçage des données

Enviro-accès a effectué un traçage et un retraçage de l'ensemble des données utilisées pour calculer les réductions d'émissions de GES du Projet. Les types de données retracées et les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Résultats du traçage et du retraçage des données

Sources	Données	Observation
Halocarbures utilisés comme réfrigérants	<ul style="list-style-type: none">✓ Masse totale des halocarbures utilisés comme réfrigérants✓ Concentration de chacun des halocarbures dans le mélange✓ Taux d'humidité du mélange d'halocarbures✓ Facteurs d'émission des halocarbures utilisés comme réfrigérants✓ Facteurs d'émission des halocarbures substitués✓ Potentiels de réchauffement planétaire des halocarbures	Aucune divergence n'a été constatée.

Enviro-accès conclut que les données servant aux calculs des réductions des émissions de GES sont exemptes d'écarts importants.

2.8 Évaluation du système d'information GES

Une entrevue avec le personnel a été effectuée afin d'identifier et d'évaluer les politiques, les processus et les méthodes permettant d'établir, de gérer, de mettre à jour, d'accéder et d'enregistrer les informations servant à la préparation du Rapport de projet. L'équipe de vérification a confirmé que les données et les informations servant à la préparation du Rapport de projet sont conservées pour un minimum de sept ans.

Enviro-accès conclut donc que les procédures de conservation et d'accès aux informations sont conformes aux exigences du Règlement et que le système d'information GES est adéquat.

2.9 Évaluation des procédures de contrôle de la qualité des données et des calculs

RMC a mis en place bon nombre de contrôles qui permettent d'assurer la qualité des données servant aux calculs des réductions des émissions de GES déclarées.

Enviro-accès conclut que les procédures de contrôle de la qualité des données et des calculs sont suffisantes pour les besoins du Rapport de projet.

2.10 Conformité du Rapport de projet et application du plan de surveillance

Le Rapport de projet de RMC a été revu de même que l'application du plan de surveillance.

Enviro-accès conclut que le Rapport de projet ainsi que l'application du plan de surveillance sont conformes aux exigences du Règlement.

2.11 Faits découverts après la vérification

Tel que stipulé à la section 4.11 de la norme ISO 14064-3:2006, si des écarts importants sont découverts après la vérification, Enviro-accès devrait en être informée par écrit dans les meilleurs délais. Au besoin, le rapport de vérification sera rectifié et un nouvel avis de vérification pourrait être émis.

3. CONCLUSIONS DE LA VÉRIFICATION

3.1 Sommaire des écarts résiduels

Aucun écart résiduel n'a été constaté.

3.2 Sommaire des non-conformités

Aucune non-conformité n'a été identifiée.

3.3 Sommaire des opportunités d'amélioration

Aucune opportunité d'amélioration n'a été identifiée.

ANNEXES

ANNEXE I DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nom et coordonnées de l'organisme de vérification



Siège social

268, rue Aberdeen, bureau 204

Sherbrooke (Québec) J1H 1W5

Tél. : 819-823-2230

Télec. : 819-823-6632

enviro@enviroaccess.ca

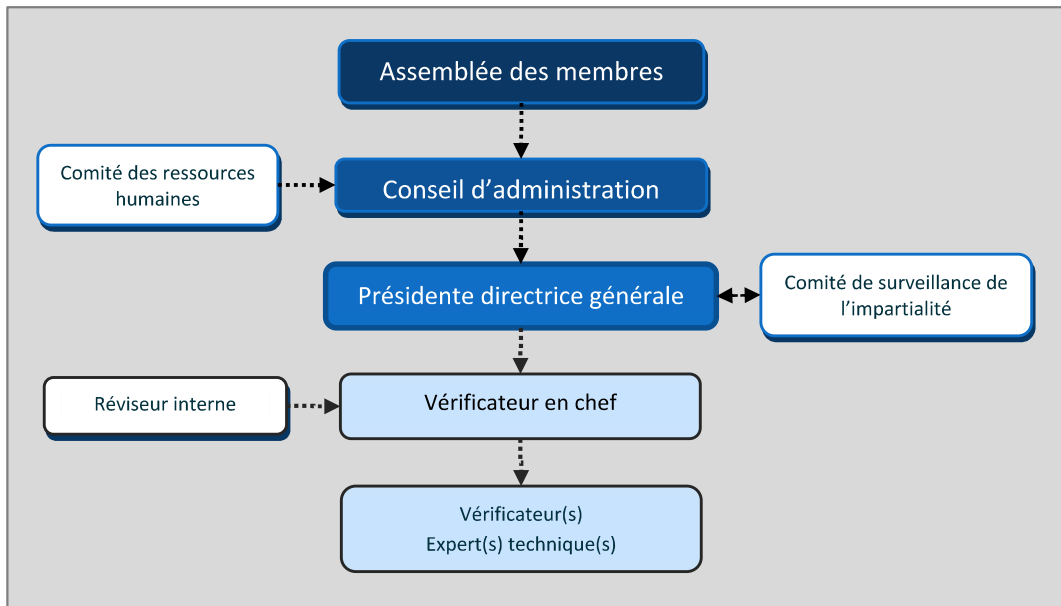
Domaines d'activités inclus à la portée de l'accréditation

Enviro-access inc. est un organisme accrédité selon la norme *ISO 14065:2007* par le Conseil canadien des normes dans le cadre du *Programme d'accréditation pour les gaz à effet de serre (PAGES)*. Le tableau suivant présente les domaines d'activités inclus à la portée de l'accréditation d'Enviro-access :

Domaines d'activités	
Organisation	
G1 S1.1	Général : Service
G1 S2	Procédés généraux de fabrication
G1 S3.1	Production d'énergie et transferts d'électricité : Production d'énergie
G1 S3.2	Production d'énergie et transferts d'électricité : Transferts d'électricité
G1 S4	Activité minière et extraction de minéraux
G1 S5	Production de métaux
G1 S6	Industrie chimique
G1 S7	Extraction de pétrole et de gaz, production et raffinage, y compris les produits pétrochimiques
G1 S8	Manutention et élimination des déchets
Projet - Validation	
G2 SA.1	Réduction des émissions de GES provenant de la combustion de carburants : Production d'énergie renouvelable
G2 SA.3	Réduction des émissions de GES provenant de la combustion de carburant : Transport
G2 SC	Réduction et élimination des émissions de GES provenant de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (AFOLU)
G2 SF	Décomposition des déchets, manipulation et élimination
VCS 14	Agriculture, foresterie, utilisation des terres
Projet - Vérification	
G3 SA.3	Réduction des émissions de GES provenant de la combustion de carburant : Transport
G3 SB	Réduction des émissions de GES provenant de procédés industriels (non-combustion, réactions chimiques, émissions chimiques fugitives, torchage et éventage du pétrole, etc.)
G3 SC	Réduction et élimination des émissions de GES provenant de l'agriculture, de la foresterie et d'autres utilisations des terres (AFOLU)
G3 SF	Décomposition des déchets, manipulation et élimination
VCS 14	Agriculture, foresterie, utilisation des terres

Organigramme de l'organisme de vérification

La figure suivante présente l'organigramme pour les activités de vérification d'Enviro-accès :



Équipe de vérification

Le tableau qui suit présente les noms et coordonnées des membres de l'équipe de vérification.

Rôle	Nom	Coordonnées
Vérificatrice en chef et experte technique	Vickie-Lisa Angers, ing., M.Env.	Enviro-accès inc. 268, rue Aberdeen, bureau 204 Sherbrooke (Québec) J1H 1W5 Tél. : 819-823-2230 vlangers@enviroaccess.ca
Réviseur interne	Mathieu Muir, ing., M.Env.	Enviro-accès inc. 268, rue Aberdeen, bureau 204 Sherbrooke (Québec) J1H 1W5 Tél. : 819-823-2230 mmuir@enviroaccess.ca

Attestation d'impartialité

Enviro-accès et son équipe de vérification ont réalisé une évaluation des risques de conflits d'intérêts selon les articles 42 et 43 du *Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires*. Enviro-accès déclare que les exigences du Règlement sont satisfaites et que le risque de conflit d'intérêts est acceptable.



Date : 14 janvier 2022

ENVIRO-ACCÈS INC.

Manon Laporte, B.Sc., MBA
Présidente-directrice générale

Vérificatrice en chef

En tant que vérificatrice en chef, je déclare être compétente et avoir participé à toutes les activités du processus de vérification qui ont été réalisées conformément au *Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* et à la norme ISO 14064-3.



Date : 14 janvier 2022

Vickie-Lisa Angers, ing., M.Env.

Ordre des ingénieurs du Québec : 6008314

Réviseur interne

En tant que réviseur interne, je déclare également être compétent et m'être assuré que toutes les étapes du processus de vérification ont été complétées dans le respect des exigences du *Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* et de la norme ISO 14064-3 et que les preuves recueillies par l'équipe de vérification sont suffisantes pour supporter l'opinion donnée dans l'avis de vérification avec un niveau d'assurance raisonnable.



Date : 14 janvier 2022

Mathieu Muir, ing., M.Env.

Ordre des ingénieurs du Québec : 143519

ANNEXE II PERSONNES INTERVIEWÉES

Nom	Rôle/Responsabilité	Sujet(s) abordé(s)
Andre Buiza	➤ Manager, Carbon Solutions	<ul style="list-style-type: none"> - Données utilisées pour les calculs - Chaîne de traçabilité des documents - Conformité des installations d'extraction
		<ul style="list-style-type: none"> - Calibration des équipements - Calcul des réductions des émissions de GES - Contrôle qualité et conservation des données - Visite du site de destruction
Tooraj Moulai	➤ Senior Director	<ul style="list-style-type: none"> - Données utilisées pour les calculs - Chaîne de traçabilité des documents - Conformité des installations d'extraction
		<ul style="list-style-type: none"> - Calibration des équipements - Calcul des réductions des émissions de GES - Contrôle qualité et conservation des données
Travis Farquharson	➤ Directeur de production	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du site de destruction

ANNEXE III PLAN DE VÉRIFICATION



Enviro-access
GHG Experts

**VERIFICATION PLAN FOR THE GHG PROJECT REPORT OF
BLUESOURCE PROJECT IN ACCORDANCE WITH THE REGULATION
RESPECTION HALOCARBON DESTRUCTION PROJECTS ELIGIBLE FOR
THE ISSUANCE OF OFFSET CREDITS FOR THE PERIOD FROM MAY 9,
2017 TO JULY 15, 2021**

Prepared for :

Bluesource

Mr. Andre Buiza
Manager, Carbon Solutions
840 7th Ave SW, Suite 1605
Calgary, AB T2P 3G2
Tel: 403 262-3026 x437
andreb@bluesourcecan.com

December 13, 2021

MANDATE DETAILS

A. Verification Body Information

Name and Address	Enviro-accès inc. (Enviro-access) <i>Head Office</i> 268 Aberdeen Street, Suite 204 Sherbrooke (Quebec) J1H 1W5 Tel: 819-823-2230 Fax: 819-823-6632
Representative	Manon Laporte, B.Sc., MBA <i>President & CEO</i> mlaporte@enviroaccess.ca
Accreditation Body	Canadian Standards Council 55 Metcalfe Street, Suite 600 Ottawa (Ontario) K1P 6L5 Tel: 613-238-3222 Fax: 613-569-7808
Accreditation Number	1009-7/2
Accreditation Date	July 29, 2011
Applicable Technical Sector of Accreditation	G3 SB GHG Emissions reductions from industrial processes (non-combustion, chemical reaction, chemical fugitive emissions, flare & venting from oil, and other)

B. Verification Team Assigned to the Mandate

Lead verifier and technical expert	Vickie-Lisa Angers, P.Eng., M.Env. 268 Aberdeen Street, Suite 204 Sherbrooke (Quebec) J1H 1W5 Tel: 819-823-2230 vlangers@enviroaccess.ca
Internal Reviewer	Mathieu Muir, P.Eng., M.Env. 268 Aberdeen Street, Suite 204 Sherbrooke (Quebec) J1H 1W5 Tel: 819-823-2230 mmuir@enviroaccess.ca

C. Information on Verification Activities

Objectives	Express an opinion on the conformity of the GHG statement in accordance with the requirements of Quebec's <i>Regulation respecting halocarbon destruction projects eligible for the issuance of offset credits</i> (Regulation). Determine if the stated quantities of GHG emissions reductions are free of material discrepancies.
Level of Assurance	Reasonable
Verification Criteria	Requirements of the Regulations in effect at the time of the verification
Verification Standard	ISO 14064-3:2006 — <i>Specification with guidance for the verification and validation of greenhouse gas statements</i>
Materiality	5 % of the declared GHG reductions
Targeted emission sources	All sources emitting into the atmosphere GHGs mentioned in Appendix B of the Regulation
Types of GHGs	All the GHGs mentioned in Appendix A of the Regulation
Period Covered	May 9, 2017 to July 15, 2021

D. Information on the Verified Project

Name of the promoter	Refrigerant Management Canada
Name of the verified site	Halocarbon destruction: Swan Hills Treatment Center 10 000, Chrystina Lake Road Swan Hills (Alberta) T0G 2C0
Name and coordinates of the contact person	Caroline Czajko <i>Director Environmental Services and Divisions</i> Tel: 1-800-267-2231 cczajko@hrai.ca
Physical Infrastructure, activities and technologies	Halocarbons destruction
Stated emission reductions for the project period	51 730 tCO ₂ e

Note: *The verification plan may be revised as needed during the course of the verification activities if any material error, omission or misrepresentation is found by the verification team. In such a case, sampling may be increased and the revised verification plan will be communicated to the client.*

REQUESTED DOCUMENTS AND RECORDS

Here is a list of evidence and documentation needed to complete the verification:

- ✓ GHG emissions calculations spreadsheet
- ✓ GHG report, including monitoring plan
- ✓ Evidence that the refrigerants were obtained in Canada
- ✓ Evidence that there was no foam in equipment where ODS were extracted
- ✓ Destruction certificates
- ✓ Weighing certificates (before and after destruction)
- ✓ Certificate of analysis of samples
- ✓ Documents supporting the sample traceability chain (from the sampling point to the accredited laboratory)
- ✓ Evidence of maintenance and calibration of measurement devices used to collect data
- ✓ Evidence of application of quality control, quality assurance checks
- ✓ Evidence regarding data conservation and storage

VERIFICATION ACTIVITIES TO BE UNDERTAKEN DURING THE MANDATE

E. Verification Activities

These activities will be completed by the verifier, Vickie Lisa-Angers.

ACTIVITIES	PROCEDURES
Verification of the accuracy of GHG reductions' calculations	Recalculations of GHG reductions from raw data presented in the evidence provided
Verification of the calculation methodologies used	Evaluation of the calculation methodologies used against requirements of the Regulation
Verification of the raw GHG data and information used for the GHG reductions' calculations	Retracing data used for the GHG reductions calculation from raw data or official documents
Verification of the prescribed sampling requirements	Evaluation of evidence showing compliance with the requirements for sampling
Verification of the conformity of the project report and the monitoring plan	Comparison of project report and monitoring plan with regulation requirements
Verification of the accuracy and completeness of the project report	Evaluation of the project report for completeness and accuracy according to the Regulation

VERIFICATION ACTIVITIES TO BE HELD DURING THE SITE VISIT

F. Site Visit Schedule

The lead verifier, Vickie Lisa-Angers, will be responsible for these activities.

MARDI 14 DÉCEMBRE 2021		PROCEDURES
TIME	ACTIVITY	
10:30	Opening meeting: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Introduction to staff personnel; ➤ Confirmation of verification objectives, criteria and scope; ➤ Confirmation of schedule. 	N.A.
10:45	Presentation of the facility	<ul style="list-style-type: none"> - Interview with the personnel responsible for the declaration - Site tour
11:15	Verification of compliance requirements of the destruction facility	<ul style="list-style-type: none"> - Interview with the personnel responsible for the environmental compliance of the destruction site - Site tour
11:30	Verification of the monitoring plan application	<ul style="list-style-type: none"> - Interview with the personnel responsible for monitoring the operating parameters - Site tour
11:50	Pause	Preparation of the closing meeting
11:55	Closing meeting: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Presentation of the findings of the verification activities ➤ Review of additional documents to be provided 	N.A.

ANNEXE IV DEMANDE D'ACTION CORRECTIVE
SOUMISE À RMC



Enviro-accès
Experts GES

DEMANDES D'ACTION CORRECTIVE (DAC)

CLIENT	BlueSource
TITRE DU MANDAT	Vérification du rapport de projet de destruction d'halocarbures de BlueSource 2017
N° DOSSIER ENVIRO-ACCÈS	989-01

Date

9 décembre 2021

IDENTIFICATION	DAC 1
ÉLÉMENT EN CAUSE (RÉSERVÉ À ENVIRO-ACCÈS)	Article 37 du Règlement relatif aux projets de destruction d'halocarbures admissibles à la délivrance de crédits compensatoires
NON-CONFORMITÉ (RÉSERVÉ À ENVIRO-ACCÈS)	<p>Une erreur dans la détermination du point de saturation des halocarbures a été observée. Cette erreur entraîne une différence de 3 tCO₂éq, soit une surestimation non-significative de 0,01% des réductions d'émission déclarées.</p> <p>L'article 37 du Règlement demande que tout rapport de projet qui a fait l'objet d'une vérification conformément au chapitre VII et dans lequel le vérificateur a constaté des erreurs, omissions ou inexactitudes soit corrigé par le promoteur.</p>
RÉPONSE	Le calcul du point de saturation a été modifié
RÉFÉRENCE	Voir « Calc_RMC_ODSQC_v1.2_01032022.xlsx »

À l'usage d'Enviro-accès :

Résolue Non résolue

Date :

2022-01-05

Commentaires :

Cette DAC a été documentée par Enviro-accès.

ANNEXE V RAPPORT DU PROJET DE DESTRUCTION
D'HALOCARBURES DE RMC DU 9 MAI 2017 AU 15 JUILLET 2021
